

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL  
DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE  
DU 30 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 30 novembre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au siège social du syndicat, sous la Présidence de Monsieur CARRIERE.

Date de convocation : 24 novembre 2017

Date d'affichage de la convocation : 24 novembre 2017

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 13

Votants : 12

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Sommières : Régis CARRIERE, Michel FRANGEOT, Camille SEGUIER, Guy MAROTTE.

Villevieille : William PAU, Bernard COURGEON.

Boisseron : Alain ROUS, Jean REVERSAT, Francis PRATX.

Saussines : Monique MASDURAUD, Henry SARRAZIN, Jean-Michel MEUNIER.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Sommières : Christian PIERRE.

• **MEMBRES EXCUSES**

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe GORRETTA (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Boisseron : Loïc FATACCIOLI (suppléé par M. PRATX).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Monique MASDURAUD.

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2017

2017-11.01	Nombre de votants : 11	<b>TRAVAUX RELATIFS A L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT, ROUTE DE BEAULIEU A SAUSSINES</b>
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'approuver le programme de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au droit de la rue des Zibelines, route de Beaulieu et chemin d'Escouo Port, pour un montant de 390 000 € HT ;</li> <li>• De solliciter les financements auprès des organismes partenaires au taux maximal.</li> </ul>
2017-11.02	Nombre de votants : 12	<b>APPROBATION DU TRANSFERT DU PRET D'ASSAINISSEMENT ENCOURE PAR LA MAIRIE DE SAUSSINES</b>
	Pour : 12	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver le transfert du prêt, relatif à l'assainissement collectif, encouru par la Mairie de Saussines, le capital restant dû s'élève à 40 000 €.</p>
2017-11.03	Nombre de votants : 12	<b>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 LIEE A LA MISE A LA REFORME DES BIENS MIS HORS SERVICE</b>
	Pour : 12	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité :</p> <p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative Budgétaire n°2, telle que définie ci-dessous.</p> <p><b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b></p> <p><u>Dépenses : Opération d'ordre de transfert entre sections :</u> - 675 - Elément des actifs cédés + 1 277 560 €</p> <p><u>Recettes : Vente de produits fabriqués, prestations de services :</u> -70613 - Participations pour assainissement collectif + 861 090 €</p> <p><u>Recettes : Opération d'ordre de transfert entre sections :</u> - 777 - Quote-part des subventions d'investissement virées + 416 470 €</p> <p>Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibrerait à 1 930 560 €, alors qu'elle s'équilibrerait initialement à 653 000 € (suite à la décision modificative n°1 du 3 juillet 2017).</p> <p><b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b></p> <p><u>Dépenses : Immobilisations :</u> - 2158 - Autres immobilisations + 861 090 €</p> <p><u>Dépenses Opérations d'ordre de transfert entre section :</u> - 1391 - Subventions d'équipement + 416 470 €</p> <p><u>Recettes : Opérations d'ordre de transfert entre section :</u> - 2158 - Autres immobilisations + 673 355 € - 21758 - Immobilisations reçues au titre de la mise à disposition + 559 385 € - 218 - Autres immobilisations corporelles + 18 431 € - 203 - Frais d'études, de recherche et de développement + 26 389 €</p> <p>Ainsi, la section d'investissement s'équilibrerait à 3 947 768 €, alors qu'elle s'équilibrerait initialement à 2 670 208 €.</p>
2017-11.04	Nombre de votants : 12	<b>CONTROLES DES RACCORDEMENTS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS LORS DES CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS</b>
	Pour : 12	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De rendre obligatoire ces contrôles d'assainissement dans le cadre de toutes les cessions d'immeubles et tous les travaux d'extensions d'habitations ou de divisions de logement.</li> <li>• De proposer aux quatre communes, qui composent le syndicat, de délibérer parallèlement pour rendre obligatoire ces contrôles d'assainissement collectif sur leur territoire.</li> </ul>

2017-11.05	Nombre de votants : 12	<b>ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT</b>
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"><li>• De retenir les 5 candidatures,</li><li>• De retenir le classement proposé suite à l'analyse des offres,</li><li>• D'attribuer le marché au bureau d'étude SAFEGE,</li><li>• D'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché.</li></ul>
2017-11.06	Nombre de votants : 12	<b>MISE A DISPOSITION DE M. PIERRICK ROLLANDT A TEMPS PARTIEL, A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES POUR L'ETUDE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT</b>
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"><li>• D'approuver la convention de mise à disposition de M. Pierrick Rollandt à la Communauté de Communes, à temps partiel (40 %), à compter du 1er janvier 2018, pour une durée de 2 ans,</li><li>• De préciser que le salaire de M. Pierrick ROLLANDT et les charges y afférentes, seront ainsi remboursées à hauteur de 40 % par la Communauté de Communes du Pays de Sommières,</li><li>• D'autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition de M. Pierrick ROLLANDT.</li></ul>
2017-11.07	Nombre de votants : 12	<b>MISE A DISPOSITION DU VEHICULE DE SERVICE DU SYNDICAT, A TEMPS PARTIEL, A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES POUR L'ETUDE DES TRANSFERTS DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT</b>
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"><li>• D'approuver la convention de mise de à disposition du véhicule,</li><li>• D'autoriser M. le Président à signer la mise à disposition du véhicule.</li></ul>
2017-11.08	Nombre de votants : 12	<b>FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE PREVOYANCE</b>
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical décide à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"><li>• D'accorder sa participation financière aux agents, au titre du risque prévoyance dans le cadre du dispositif de labellisation des contrats de protection sociale complémentaire.</li><li>• De fixer le montant de la participation à 20 € mensuellement par agent. Le montant de la participation ne pourra excéder 100 % du montant de la cotisation. Cette somme sera versée directement aux agents ayant fourni une attestation de labellisation.</li></ul>

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB.

Le Président, Régis CARRIERE

